

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE DE MARCHAIS

PREAMBULE

Le bureau de l'Association a procédé ce 25 octobre 2015 à une première visite de l'église Saint Martin à Marchais en Brie.

Cette visite d'environ deux heures, et donc forcément incomplète, a permis de formuler un certain nombre d'observations et de constats relatifs à l'état général du bâtiment.

L'objectif de cette première démarche étant de détecter de visu les éventuels désordres dans la construction, d'en formuler si possible un diagnostic et enfin d'y apporter une solution permettant la consultation d'entreprises et l'établissement d'un coût d'objectif prévisionnel.

LES CONSTATS

Ces constats portent de façon non-exhaustive sur les points suivants:

- LA SECURITE DES PERSONNES
- LES SOLS
- LES MURS ET PLAFONDS
- LE GROS ŒUVRE (partiellement)
- LES MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
- LE MOBILIER
- L'ELECTRICITE

LA SECURITE DES PERSONNES

Dans notre pays, la réglementation est très présente dans tous les domaines et en particulier dans celui du bâtiment.

Or, il est parfois difficile, de trouver des solutions permettant de rendre un édifice conforme aux normes de sécurité et répondre aux différentes pathologies qui l'affectent en raison de sa construction très ancienne.

Nous ferons, dans un premier temps, un très bref détour par l'énoncé des règles de base concernant la sécurité des personnes des établissements de culte qui sont des établissements recevant du public. (ERP)

Ces règles, quelles sont-elles?

- Il existe 5 catégories de lieux de culte, classés en fonction de la capacité d'accueil.
- Par exemple un lieu de culte est classé en 5⁰ catégorie lorsqu'il accueille jusqu'à 300 fidèles en rez de chaussée. A ce titre nous pourrons consulter le dernier **Procès verbal de la Commission Communale** pour confirmer ou non cet effectif.

- On comptabilise généralement la capacité en comptant 1 personne par siège ou 0.50m de banc.
- Cet effectif nous renseignera sur le nombre de sorties de secours et d'unités de passage nécessaires à l'évacuation des personnes.
- Pour 300 fidèles, il nous faudrait 2 sorties totalisant 5 unités de passage donc 2 portes, l'une d'une largeur de 0.90m et l'autre de 2.40m s'ouvrant dans le sens de la sortie. Voilà pour la solution idéale.
- Le chauffage, les moyens d'extinction et les équipements d'alarme sont inexistantes aujourd'hui.
- Notre Eglise est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, par conséquent, c'est **l'Architecte des Bâtiments de France**, conservateur du monument qui est le référent en matière de sécurité pour tous les travaux ayant lieu dans l'édifice. C'est lui également qui délivre un avis sur le respect des normes de sécurité.

LES SOLS - LES MURS – LES PLAFONDS

Sur l'ensemble du sol de l'Eglise, on peut constater la présence hétérogène de mousse de couleur verte.



Le plâtre d'enduisage des murs, des colonnes et des croisées d'ogives se décolle et s'émiette.



Cet état est lié au manque de ventilation du bâtiment mais aussi au contexte hydrogéologique du sous sol. Il ne serait pas impossible que ces désordres soient aussi liés à la présence d'une nappe d'eau située à faible profondeur de la surface du sol. Ce phénomène peut progressivement, même après des siècles, engendrer une réduction notable de la capacité portante des fondations, entraînant des tassements différentiels.



Il existe des solutions permettant un rabattement de la nappe par des techniques Classiques de drainages et de pompages.
Des sondages piézométriques pourraient utilement nous éclairer sur ce sujet.

LE GROS ŒUVRE

En façade est, derrière l'autel, nous avons constaté une déformation importante du mur faisant « ventre » sous la charge des jambages des percements et d'une charge en maçonnerie ancienne en pied de mur extérieur.





LES MENUISERIES EXTERIEURES, INTERIEURES ET LE MOBILIER

Les deux portes au sud et à l'ouest très anciennes et ayant subi les Injures du temps pourraient être remises en état



L'ensemble des menuiseries intérieures pour la plupart en relativement bon état, à part quelques pieds de cimaises touchés par un excès d'humidité, pourraient être démontées et restaurées postérieurement à un assainissement du sol.





Dans l'immédiat un nettoyage de l'autel est prévu.

ELECTRICITE

- Un seul interrupteur commande l'ensemble des spots éclairant la nef. La bonne règle impose huit appareils par circuit.
- Les deux organes de coupure différentiels situés à gauche de la porte sud et la mise à la terre sont installés dans une zone qui semble très humide.
- Le comptage se fait à l'extérieur de l'église dans un coffret S300 installé sur un poteau ERDF.

